



**CANADA  
QUÉBEC – MRC DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

**SAINT-LUDGER, LE 9 JUILLET 2019**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 9 juillet 2019 à 19 h 30, au 212 rue La Salle, salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger, Goderic Purcell, Roger Nadeau et Thérèse Lachance.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution 2019-07-203

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 9 juillet 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal du 11 juin 2019
5. Activités de fonctionnement au 5 juillet 2019 :
  - 5.1 Dépôt
  - 5.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13
6. Comptes payés et à payer au 5 juillet 2019 :
  - 6.1 Philippe Mercier (1994) Inc. – Factures # 112696 et # 112828
  - 6.2 R Paré Excavation – Factures # 30003, # 30021 et # 30029
  - 6.3 Adoption
7. Administration :
  - 7.1 Règlements harmonisés :
    - 7.1.1 Règlement Paix et bon ordre – Adoption
    - 7.1.2 Règlement relatif à la circulation – Adoption
    - 7.1.3 Règlement sur les nuisances – Adoption
    - 7.1.4 Règlement relatif au stationnement – Adoption
    - 7.1.5 Règlement sur les systèmes d'alarme – Adoption
  - 7.2 Autorisation destruction des archives
  - 7.3 Vente pour non-paiement des taxes – Suivi dossier
  - 7.4 Desjardins – Convention pour service d'approvisionnement en numérique
  - 7.5 Renouvellement antivirus
8. Voirie :
  - 8.1 Déneigement du village – Étude et décision
  - 8.2 Remplacement de ponceaux
  - 8.3 Achat de sable, pierre nette et sel à déglacer – Demande de soumissions
  - 8.4 TECQ 2019-2023 – Confirmation de la contribution

- 8.5 Pavage Rang 9 – Finition des angles de rues
- 8.6 Inter 2013 – Réparation de la clutch de fan
- 9. Eau potable :
  - 9.1 Démission de l'opérateur en eau potable et eaux usées
  - 9.2 Publication de l'offre d'emploi
  - 9.3 Remplacement durant vacances de l'opérateur en eau potable
- 10. Eaux usées – Remplacement temporaire
- 11. Service incendie :
  - 11.1 Peinture pour plancher de la caserne
  - 11.2 Unité d'urgence – État de la situation
- 12. MRC :
  - 12.1 Collecte des plastiques agricoles – Utilisation de conteneurs
- 13. Urbanisme :
  - 13.1 Plan d'urbanisme – Création d'une nouvelle zone récréative :
    - 13.1.1 Avis de motion
    - 13.1.2 Adoption du projet de règlement n° 2019-226 (Plan d'urbanisme)
  - 13.2 Règlement de zonage – Création d'une nouvelle zone récréative et modification de la superficie minimale des bâtiments principaux en zone REC-1 :
    - 13.2.1 Avis de motion
    - 13.2.2 Adoption du premier projet de règlement n° 2019-227 (Règl. de zonage)
- 14. OTJ :
  - 14.1 SAE :
    - 14.1.1 Sorties spéciales pour l'été 2019
    - 14.1.2 Achat de chandails
  - 14.2 Piscine – Réparations
- 15. Demandes d'aide financière :
  - 15.1 Fondation du CSSS du Granit – Tournoi de golf
  - 15.2 Tournoi invitation Desjardins 2019
  - 15.3 Camping Samson – Poubelles additionnelles
- 16. Dérogation mineure – Lot 4 910 415
- 17. Varia :
  - 17.1 Tour cellulaire
  - 17.2 Aménagement paysager – Intersection rue Principale et Route 204
  - 17.3 Parc industriel – Bois aux abords ou dans les fossés et stationnement de camions
- 18. Dépôt de documents pour information
- 19. Répertoire du courrier reçu au 5 juillet 2019
- 20. Période de questions de l'assistance.
- 21. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune personne présente.

### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JUIN 2019**

#### Résolution 2019-07-204

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2019 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin

APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**5. ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 5 JUILLET 2019 :**

**5.1 Dépôt**

Les activités de fonctionnement au 5 juillet ayant été distribuées préalablement aux conseillers, ceux-ci s'en déclarent satisfaits.

**5.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13**

**Virements de crédits effectués au 30 juin 2019**

<b>N° de poste</b>	<b>Description</b>	<b>débit</b>	<b>crédit</b>
<b><i>Enlèvement de neige</i></b>			
02-330-00-515	Location - Matériel et véhicule	1 941.00 \$ +	
02-330-00-640	Pièces et accessoires - Voirie hiver		1 941.00 \$ -
<b><i>Réseau de distribution de l'eau potable</i></b>			
02-413-00-310	Frais de déplacement	80.00 \$ +	
02-414-00-310	Frais de déplacement (eaux usées)		80.00 \$ -
<b><i>Traitement des eaux usées</i></b>			
02-414-00-640	Pièces et accessoires - épuration	1.00 \$ +	
02-414-00-310	Frais de déplacement du personnel		1.00 \$ -

**6. COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 5 JUILLET 2019 :**

**6.1 Philippe Mercier (1994) Inc. – Factures # 112696 et # 112828**

Résolution 2019-07-205

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes de Philippe Mercier (1994) Inc pour la réparation du fil souterrain alimentant les lumières du parc et le bloc sanitaire ainsi que pour l'ajout d'un photocell pour les lumières du parc :

- Facture # 112696 au montant de 760.11 \$, taxes en sus
- Facture # 112828 au montant de 228.00 \$, taxes en sus

QUE ces factures soient payées à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-701-00-526 *Entretien et réparation – Équipement OTJ*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**6.2 R Paré Excavation – Factures # 30003, # 30021 et # 30029**

Résolution 2019-07-206

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes de R Paré Excavation pour la réparation de chemins et le nettoyage d'un fossé :

- Facture # 30003 au montant de 7 621.63 \$, taxes en sus
- Facture # 30021 au montant de 2 392.50 \$, taxes en sus

- Facture # 30029 au montant de 2 461.54 \$, taxes en sus

QUE ces factures soient payées à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-320-00-515 *Location – Matériel et véhicules* et 02-320-00-620 *Matières brutes – Gravier, sable, ciment, asphalte*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### 6.3 Adoption

#### Résolution 2019-07-207

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en main la liste des comptes payés et à payer ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

QUE les comptes ci-dessous présentés totalisant 96 235.48 \$ soient payés par la directrice générale quand il y aura lieu, avec imputation aux postes budgétaires adéquats.

#### SALAIRES NETS PAYÉS POUR JUIN 2019

Élus municipaux	2 778.39 \$
Employés municipaux	14 018.18 \$
Pompiers volontaires	704.10 \$
Ministre Revenu du Québec (Part employé+employeur)	5 799.42 \$
Receveur Général du Canada (Part employé+employeur)	2 566.74 \$
CSST	382.89 \$
RVER (Part employé)	393.04 \$
<b>TOTAL DES SALAIRES NETS PAYÉS : JUIN 2019</b>	<b>26 642.76 \$</b>

#### CHÈQUES ÉMIS JUIN 2019

BELL MOBILITÉ INC.	121.74 \$
Fernand Dufresne Inc.	185.51 \$
FRANCIS MONTPLAISIR	312.13 \$
Hydro-Québec	3 379.79 \$
JACINTHE ROCHELEAU	122.10 \$
Jean Théberge	58.50 \$
Julie Létourneau	142.46 \$
JULIE RICHARD	46.96 \$
MARC RHÉAUME	39.56 \$
Petite Caisse	414.50 \$
Sogetel Inc	659.42 \$
<b>TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS : JUIN 2019</b>	<b>5 482.67 \$</b>

#### COMPTES À PAYER JUIN 2019

ALEXIS GAGNON	35.04 \$
Auto Quirion & Drouin Inc	18.01 \$
BERNARD THERRIEN	51.60 \$
C.M.P. Mayer Inc	71.28 \$
CANAC	1 932.73 \$
CONSTRUCTION DAUDRY INC.	20 200.65 \$
COOPÉRATIVE DE TRAVAIL RÉSIDENCE	730.02 \$
Croix-Rouge canadienne	50.00 \$

ENVIRONEX	317.33 \$
Essor Assurances Inc	15 170.43 \$
FRANCIS MONTPLAISIR	114.29 \$
Garage A. Therrien Inc	102.91 \$
GROUPE CT	589.72 \$
HB Archivistes SENC	1 228.67 \$
Hydro-Québec	917.01 \$
JANOT FLEURISTE	100.00 \$
Jean Théberge	27.52 \$
LAWSON PRODUCTS	357.79 \$
Le Centre Du Camion (Beauce) Inc	2 573.82 \$
L'Écho de Frontenac Inc	227.51 \$
Les Équipements Lapierre Inc	74.69 \$
Les Fabrications Pierre Fluet Inc	26.20 \$
Les Pétroles R.Turmel inc.	3 056.12 \$
LOCATION SBI	12.36 \$
LUDGER MAGASIN GÉNÉRAL	813.90 \$
M.R.C. Du Granit	3 945.74 \$
MARC RHÉAUME	39.56 \$
PJB INDUSTRIES INC	63.24 \$
Priorité StraT J Inc.	643.86 \$
PUROLATOR INC.	11.04 \$
Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc	1 815.03 \$
SDE DU GRANIT	400.00 \$
Services Sanitaires Denis Fortier	4 831.42 \$
Valoris	254.90 \$
Vincent Morin	1 800.00 \$
Visa Desjardins	1 505.66 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER : JUIN 2019	64 110.05 \$
<u>TOTAL DES COMPTES : JUIN 2019</u>	<u>96 235.48 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## 7. **ADMINISTRATION :**

### 7.1 **Règlements harmonisés :**

#### 7.1.1 **Règlement Paix et bon ordre – Adoption**

##### Résolution 2019-07-208

ATTENDU que l'avis de motion a été dûment donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 11 juin 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
 APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
 ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ludger adopte le règlement n°2019-221 concernant le bon ordre et la paix publique ;

QUE l'inspecteur en bâtiment et environnement, l'inspecteur municipal, en leur absence ou en cas d'incapacité, la directrice générale et la directrice générale adjointe constituent les officiers responsables de l'application dudit règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **7.1.2 Règlement relatif à la circulation – Adoption**

#### Résolution 2019-07-209

ATTENDU que l'avis de motion a été dûment donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 11 juin 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ludger adopte le règlement n°2019-222 relatif à la circulation ;

QUE l'inspecteur en bâtiment et environnement, l'inspecteur municipal, en leur absence ou en cas d'incapacité, la directrice générale et la directrice générale adjointe constituent les officiers responsables de l'application dudit règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **7.1.3 Règlement sur les nuisances – Adoption**

#### Résolution 2019-07-210

ATTENDU que l'avis de motion a été dûment donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 11 juin 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ludger adopte le règlement n°2019-223 sur les nuisances ;

QUE l'inspecteur en bâtiment et environnement, l'inspecteur municipal, en leur absence ou en cas d'incapacité, la directrice générale et la directrice générale adjointe constituent les officiers responsables de l'application dudit règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **7.1.4 Règlement relatif au stationnement – Adoption**

#### Résolution 2019-07-211

ATTENDU que l'avis de motion a été dûment donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 11 juin 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ludger adopte le règlement n°2019-224 relatif au stationnement ;

QUE l'inspecteur en bâtiment et environnement, l'inspecteur municipal, en leur absence ou en cas d'incapacité, la directrice générale et

la directrice générale adjointe constituent les officiers responsables de l'application dudit règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **7.1.5 Règlement sur les systèmes d'alarme – Adoption**

#### Résolution 2019-07-212

ATTENDU que l'avis de motion a été dûment donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 11 juin 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ludger adopte le règlement n°2019-225 sur les systèmes d'alarme ;

QUE l'inspecteur en bâtiment et environnement, l'inspecteur municipal, en leur absence ou en cas d'incapacité, la directrice générale et la directrice générale adjointe constituent les officiers responsables de l'application dudit règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **7.2 Autorisation destruction des archives**

#### Résolution 2019-07-213

ATTENDU que le classement des archives a été effectué par l'archiviste Michel Hamel de la Société HB archivistes durant le mois de juin 2019 ;

ATTENDU que les archives ont été répertoriées et classées selon le calendrier de conservation déposé aux Archives nationales de Québec ;

CONSIDÉRANT que les archives pouvant être détruites ont été répertoriées dans un document qui sera conservé ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QUE l'archiviste monsieur Michel Hamel soit et est autorisé à détruire les archives de la Municipalité selon le calendrier de conservation soumis aux Archives nationales du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **7.3 Vente pour non-paiement des taxes – Suivi dossier**

La directrice générale donne l'information reçue de la MRC du Granit concernant la propriété qui n'a pas été vendue pour le non-paiement des taxes.

### **7.4 Desjardins – Convention pour services d'approvisionnement en numéraire**

#### Résolution 2019-07-214

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a signé en juillet 2019 une convention pour le service d'approvisionnement en numéraire avec Desjardins ;

ATTENDU la démission de madame Sylvie Fluet, adjointe administrative et l'embauche de madame Julie Richard à titre de directrice générale adjointe;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QUE madame Julie Richard, directrice générale adjointe, soit nommée commissionnaire autorisée en remplacement de madame Sylvie Fluet et que le montant limite établi soit de 200 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **7.5 Renouvellement antivirus**

### Résolution 2019-07-215

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 375.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-702-20-527 *Entretien et réparation - Ameublement* au poste budgétaire 02-130-00-671 *Matériel informatique – maintenance et rép.*;

QUE le Conseil municipal autorise le renouvellement de l'antivirus Sophos pour une période de 3 ans sur 3 postes de travail chez Solutions GA au coût total de 1 119.92 \$, taxes en sus, tel que décrit à la soumission n° 34647;

QUE ce renouvellement soit payé à partir des sommes disponibles au poste 02-130-00-671 *Matériel informatique – maintenance et rép.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **8. VOIRIE :**

### **8.1 Déneigement du village – Étude et décision**

#### Résolution 2019-07-216

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a fait un appel d'offres public pour un contrat d'entretien d'hiver des chemins municipaux selon 2 options :

OPTION A : Village (abrasifs fournis par la municipalité)  
OPTION B : Village (abrasifs fournis par l'entrepreneur)

ATTENDU que cette demande d'appel d'offres est parue dans l'Écho de Frontenac et affichée au système électronique d'appel d'offres SÉ@O ;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues pour l'option A et pour l'option B ;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues qui se sont avérées conformes et l'analyse des différentes alternatives qui s'offraient à la Municipalité pour l'entretien des chemins municipaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU



QUE l'option retenue par la Municipalité de Saint-Ludger soit l'option A : Village (abrasifs fournis par la municipalité) tel que décrit au document d'appel d'offres ;

QUE le contrat de déneigement soit attribué au plus bas soumissionnaire conforme, soit à 9332-5330 Québec Inc. (Stéphane Faucher) et ce, aux coûts suivants :

⇒	2019-2020 : 37 585,33 \$ (taxes incluses)
⇒	2020-2021 : 38 151,00 \$ (taxes incluses)
⇒	2021-2022 : 38 723,58 \$ (taxes incluses)

QUE monsieur Bernard Therrien, maire, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat d'entretien d'hiver des chemins entre la Municipalité de Saint-Ludger et 9332-5330 Québec Inc. ;

QUE le contrat de déneigement soit payé à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 330-00-510 – *Contrat de déneigement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **8.2 Remplacement de ponceaux**

Résolution 2019-07-217

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QUE la résolution n° 2019-05-157 soit abrogée ;

QUE l'achat de ponceaux et manchons suivants soit autorisé chez Canac aux quantités et coûts suivants, et tels que décrits à la soumission reçue le 2 mai 2019 :

- 3 ponceaux 24" x 20' avec cloche	639.00 \$ / un + tx
- 3 ponceaux 24" x 20' uni	579.00 \$ / un + tx
- 2 ponceaux 18" x 20' avec cloche	359.00 \$ / un + tx
- 1 ponceau 18" x 20' uni	349.00 \$ / un + tx
- 1 ponceau 30" x 20' avec cloche	919.00 \$ / un + tx
- 1 ponceau 30" x 30' uni	1 259.00 \$ / un + tx
- Transport au chantier	100.00 \$

QUE ces achats soient payés à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-06-721 – *Achat nouveaux ponceaux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **8.3 Achat de sable, pierre nette et sel à déglacer – Demande de soumissions**

Résolution 2019-07-218

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit autorisée à demander des soumissions pour l'achat de 45 voyages de pierre nette non livrés, 50 voyages de sable livrés et 70 tonnes de sel à déglacer livrées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **8.4 TECQ 2019-2023 – Confirmation de la contribution**

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation confirme à la Municipalité qu'elle recevra une aide financière de 871 455 \$ répartis sur cinq ans dans le cadre de la TECQ 2019-2023.

#### **8.5 Pavage Rang 9 – Finition des angles de rues**

Résolution 2019-07-219

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'ajout de 15 tonnes additionnelles au taux de 160.00 \$/TM pour la finition des angles de la rue Industrielle;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-625 – *Entretien et réparation - Asphaltage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **8.6 Inter 2013 – Réparation de la clutch de fan**

Résolution 2019-07-220

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'une clutch de fan chez Le Centre du Camion (Beauce) au coût de 928.53 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-15-526 – *Ent. et rép. – Inter 2013 (n° 15)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **9. EAU POTABLE :**

#### **9.1 Démission de l'opérateur adjoint en eau potable et eaux usées**

Dépôt de la démission reçue de Francis Montplaisir effective au 5 juillet 2019.

#### **9.2 Publication de l'offre d'emploi**

Résolution 2019-07-221

ATTENDU que l'opérateur adjoint en eau potable et en eaux usées de la Municipalité de Saint-Ludger, monsieur Francis Montplaisir, a remis sa lettre de démission effective le 5 juillet 2019 ;

CONSIDÉRANT que l'opérateur adjoint en eau potable et en eaux usées de la municipalité est à l'emploi des municipalités d'Audet, Frontenac, Lac-Drolet, Nantes, Sainte-Cécile-de-Whitton, Saint-Ludger et Stornoway ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger autorise l'affichage du poste d'opérateur en eau potable et en eaux usées ;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger est d'avis que les municipalités qui emploient l'opérateur en eau potable et en eaux usées devraient se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative au service d'opérateur en eau potable et en eaux usées ;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger est disposé à confier le poste d'opérateur en eau potable et en eaux usées à l'une des municipalités qui seraient signataires d'une entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **9.3 Remplacement durant vacances de l'opérateur en eau potable**

Résolution 2019-07-222

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QUE la compagnie Avizo Experts-Conseils soit mandatée pour assurer l'assistance technique, le remplacement de personnel et assurer la garde des installations durant les vacances estivales de notre opérateur en eau potable (proposition 19-0814-1) au taux horaire de 52.00 \$, taxes en sus, et frais de déplacement à 0.65 \$/km ;

QUE monsieur Bernard Therrien, maire, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger la proposition de services professionnels ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-413-00-410 *Honoraires professionnels*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **10. EAUX USÉES – REMPLACEMENT TEMPORAIRE**

Résolution 2019-07-223

ATTENDU la démission de monsieur Francis Montplaisir, opérateur adjoint en eau potable et eaux usées ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger est à la recherche d'un opérateur en eaux pour un remplacement temporaire ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce accepte de fournir sa ressource en eaux usées selon les modalités du projet d'entente relative au traitement des eaux usées par étangs aérés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger accepte l'entente proposée par la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce selon les modalités stipulées à l'entente ;

QUE monsieur Bernard Therrien, maire, et madame Julie Létourneau, directrice générale, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger, l'entente relative au traitement des eaux usées par étang aéré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **11. SERVICE INCENDIE :**

### **11.1 Peinture pour plancher de la caserne**

Résolution 2019-07-224

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'achat des fournitures suivantes chez Entrepôt Plancher Design au coût total de 764.95 \$, taxes en sus, et telles que décrites à la soumission n° 10748 :

- 12 gallons de peinture Émail Alkyde Uréthane lustré gris platine
- 2 gallons de 3.78 litres de dégraisseur Krud Kutter
- 3 ensembles de rouleaux 5 pouces

QUE ces achats soient payés à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-220-00-522 *Entretien et réparation – bâtiments et terrains*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **11.2 Unité d'urgence – État de la situation**

Monsieur le maire informe le Conseil municipal de l'état mécanique de l'unité d'urgence.

## **12. MRC :**

### **12.1 Collecte des plastiques agricoles – Utilisation de conteneurs**

Résolution 2019-07-225

ATTENDU que la MRC du Granit met en œuvre un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) ;

ATTENDU que ce PGMR prévoit la mise en place d'une saine gestion par la revalorisation des plastiques agricoles sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que la MRC a soumis aux municipalités une première solution quant à la disposition des plastiques agricoles, à savoir une collecte via les bacs identifiés à cet effet ;

ATTENDU que cette collecte a été bien accueillie par les producteurs agricoles ;

ATTENDU que la MRC du Granit ainsi que les municipalités souhaitent changer cette collecte en bacs par une collecte via conteneurs dans chaque entreprise agricole afin de faciliter la gestion des plastiques pour les producteurs agricoles ;

ATTENDU que la participation à cette collecte sera obligatoire pour les producteurs agricoles générant des rejets de plastiques agricoles admissibles ;

ATTENDU que la MRC du Granit se propose pour représenter les municipalités dans la négociation des ententes avec les donneurs de services, telle que le prévoit l'article 14.3 du Code municipal du Québec ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger désire participer à la collecte de plastiques agricoles via conteneurs.

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger mandate la MRC du Granit pour gérer la négociation des ententes avec les donneurs de services, à savoir Sanitaires Lac-Mégantic 2000 inc. (revalorisation) et Services sanitaires Denis Fortier inc. (cueillette).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### 13. **URBANISME :**

#### 13.1 **Plan d'urbanisme – Création d'une nouvelle zone récréative :**

##### 13.1.1 **Avis de motion**

Avis de motion 2019-166

Je, soussigné, Bernard Rodrigue, conseiller, donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement modifiant le PLAN D'URBANISME N° 2006-89 AFIN D'INCLURE UNE NOUVELLE ZONE RÉCRÉATIVE.

##### 13.1.2 **Adoption du projet de règlement n° 2019-226 (Plan d'urbanisme)**

Résolution 2019-07-226

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a entrepris la modification de certaines dispositions de son plan d'urbanisme n° 2006-89 ;

ATTENDU que la *Loi* établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur des tels règlements ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger adopte le projet de règlement suivant :

PROJET DE RÈGLEMENT N° 2019-226 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° 2006-AFIN D'INCLURE UNE NOUVELLE ZONE RÉCRÉATIVE dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE, conformément aux articles 109.2, 109.3, 109.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lesdits projets de règlements soient soumis à la consultation publique lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le maire le 6 août 2019 à 19h, au 212, rue la Salle, Saint-Ludger ;

QUE le conseil municipal mandate sa directrice générale pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### 13.2 **Règlement de zonage – Création d'une nouvelle zone récréative et modification de la superficie minimale des bâtiments principaux en zone REC-1**

##### 13.2.1 **Avis de motion**

### Avis de motion 2019-167

Je, soussigné, Roger Nadeau, conseiller, donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement modifiant le RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2006-90 AFIN D'INCLURE UNE NOUVELLE ZONE RÉCRÉATIVE ET DE MODIFIER LA SUPERFICIE MINIMALE DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX POUR LA ZONE REC-1.

#### **13.2.2 Adoption du projet de règlement n° 2019-226 (Règlement de zonage)**

##### Résolution 2019-07-227

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de zonage n° 2006-90 ;

ATTENDU que la *Loi* établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de ce règlement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger adopte le projet de règlement suivant :

PROJET DE RÈGLEMENT N° 2019-226 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2006-90 AFIN D'INCLURE UNE NOUVELLE ZONE RÉCRÉATIVE ET DE MODIFIER LA SUPERFICIE MINIMALE DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX POUR LA ZONE REC-1, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE, conformément aux articles 126 et 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le maire le 6 août 2019 à 19h, au 212 rue la Salle, Saint-Ludger ;

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **14. OTJ :**

##### **14.1 SAE :**

###### **14.1.1 Sorties spéciales pour l'été 2019**

##### Résolution 2019-07-228

ATTENDU que la piscine municipale nécessite des vérifications pour son bon fonctionnement et qu'aucune candidature n'a été reçue pour le poste de sauveteur ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le Service d'animation estivale à faire 3 sorties pour l'été 2019, à savoir :

- Camping 2 Rivières
  - o Autobus = 60 \$, taxes en sus
- Parc des 7 chutes
  - o Autobus = 250 \$, taxes en sus
- Baie des Sables
  - o Autobus = 250 \$, taxes en sus

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-701-02-451 *Fournitures – Service Animation Es-tivale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **14.1.2 Achat de chandails**

Résolution 2019-07-229

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de chandails (t-shirts) 100 % coton chez Sumacom, aux coûts suivants :

- 34 chandails junior @ 4,70 \$ + tx / un
- 4 chandails adulte @ 5,15 \$ + tx / un

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-701-02-451 *Fournitures – Service Animation Es-tivale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **14.2 Piscine – Réparations**

La directrice générale avise le Conseil municipal des différentes démarches faites par la directrice générale adjointe concernant les vérifications à être effectuées sur la piscine pour la mettre en état de fonctionner. De plus, elle informe le Conseil municipal qu'une candidature a été reçue à titre de sauveteur pour une disponibilité de 2 jours par semaine.

Suite à l'information reçue sur les vérifications à être effectuées sur la piscine municipale, le Conseil municipal demande à la direction de communiquer avec Club Piscine de St-Georges.

### **15. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE :**

#### **15.1 Fondation du CSSS du Granit – Tournoi de golf**

Résolution 2019-07-230

ATTENDU que la Fondation du Centre de santé et de services sociaux du Granit organise son tournoi de golf annuel qui aura lieu le 7 septembre 2019 au Club de golf de Lac-Mégantic ;

ATTENDU que la Fondation invite la municipalité à s'inscrire au coût de 125\$ par golfeur ;

ATTENDU que l'argent amassé sera entièrement dédié à l'acquisition d'un scanneur pour la tomographie axiale ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

DE ne pas accéder à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **15.2 Tournoi invitation Desjardins 2019**

#### **Résolution 2019-07-231**

ATTENDU que la Desjardins Caisse de Lac-Mégantic-Le-Granit et la Coopérative de solidarité du Club de golf du lac Mégantic organisent, pour une onzième année consécutive, son prestigieux tournoi Invitation-Honneur à nos bâtisseurs, qui aura lieu le 15 août 2019 ;

ATTENDU que l'organisation sollicite la participation de la municipalité afin de contribuer à cette journée par sa présence ou par un don ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

DE ne pas accéder à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **15.3 Camping Samson – Poubelles additionnelles**

#### **Résolution 2019-07-232**

ATTENDU que le Camping Samson, par l'entremise de madame Chantal Couture, s'adresse à la Municipalité afin d'obtenir gratuitement des poubelles additionnelles (2 noires et 1 bleue) afin de subvenir au besoin du camping durant l'été ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

QUE la demande du Camping Samson soit acceptée et que la Municipalité de Saint-Ludger leur fournisse gratuitement des poubelles additionnelles, soit 2 noires et 1 bleue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **16. DÉROGATION MINEURE – LOT 4 190 415**

L'inspecteur en bâtiment et environnement est en attente de recommandations avant de pouvoir expliquer ce dossier aux membres du Conseil consultatif d'urbanisme. Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

## **17. VARIA :**

### **17.1 Tour cellulaire**

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que le 5 septembre prochain aura lieu l'audience à la CPTAQ concernant ce dossier.



### **17.2 Aménagement paysager – Intersection rue Principale et Route 204**

Le Conseil municipal demande aux employés de voirie de procéder à l'enlèvement de l'aménagement paysager.

### **17.3 Parc industriel – Bois aux abords ou dans les fossés et stationnement de camions**

Résolution 2019-07-233

CONSIDÉRANT la problématique occasionnée par la présence de bois aux abords ou dans les fossés ;

CONSIDÉRANT la présence de camions et/ou remorques sur la rue Industrielle ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal désire interdire le stationnement de camions et/ou remorques sur la rue Industrielle et interdire le bois aux abords ou dans les fossés municipaux ;

QUE la directrice générale soit autorisée à entamer les procédures nécessaires pour l'exécution de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **18. DÉPÔT DE DOCUMENTS POUR INFORMATION**

Les documents suivants ont été remis au Conseil pour information :

- ⇒ Conseil des maires – PV du 19 juin 2019
- ⇒ Comité administratif – PV du 13 mai 2019
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 17 juin 2019
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 2 juillet 2019
- ⇒ Mini-Scribe

## **19. RÉPERTOIRE DU COURRIER REÇU AU 5 JUILLET 2019**

Résolution 2019-07-234

ATTENDU que la correspondance reçue au bureau municipal entre le 7 juin et le 5 juillet 2019 est classée sous 4 rubriques :

- |            |                |
|------------|----------------|
| ⇒ Régional | ⇒ Communiqués  |
| ⇒ Général  | ⇒ Publications |

ATTENDU qu'une liste de cette correspondance a été remise à chaque membre du conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin

APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

ET RÉSOLU

QUE la correspondance soit archivée et qu'il y soit donné suite selon les instructions du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**20. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune personne présente.

**21. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Résolution 2019-07-235

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 20h50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Bernard Therrien, Maire

\_\_\_\_\_  
Julie Létourneau, Dir. Gén.